

VIVAQUA

DEMANDE DE RACCORDEMENT ET D'ABONNEMENT

A faire parvenir le plus tôt possible à VIVAQUA,
boulevard de l'Impératrice 17-19
1000 BRUXELLES
tél: 02/518.88.04 – fax:02/518.81.52

Immeuble situé à (commune): (rue):

Nouvelle construction Immeuble existant jamais raccordé modification sur raccordement existant

REMARQUES IMPORTANTES

- Toute erreur, négligence ou imprécision dans la manière de compléter la présente, risque de provoquer des frais ultérieurs- éventuellement importants – à charge du propriétaire,
- C'est pourquoi, si vous éprouvez une quelconque difficulté à compléter ce questionnaire, ou si vous désirez obtenir des renseignements d'ordre technique, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services au n° de tél susmentionné où l'on vous mettra si nécessaire en contact avec un spécialiste.

CADRE RESERVE A L'INTERCOMMUNALE

RACCORDEMENT Ø	mm	COMPTEUR Ø	mm	BIPASSE Ø	mm
P	/	DATE.....		AGENT.....	

INFORMATIONS GENERALES A NOUS FOURNIR

Date présumée de commencement des travaux de construction:

Nom(s) et prénom(s) du propriétaire:

T.V.A. n° Fax: Tél privé:bureau:.....

G.S.M.:.....e-mail:.....

Adresse actuelle: n° Bte

à

- S'il s'agit d'une copropriété, indiquez-nous, si possible le nom du syndic et un n° de téléphone de contact

Nom(s) et prénom(s) du syndic:

Tél privé: bureau:..... G.S.M.:.....

S'il s'agit d'une activité commerciale (restaurant, bureaux...), industrielle...indiquer, SVP, laquelle

Nom, adresse et n° de téléphone de:

- architecte/bureau d'étude:.....

- entrepreneur:.....

- installateurs: 1/ sanitaire:.....

2/ chauffage:.....

S'il s'agit d'un nouvel immeuble, il faut **impérativement** joindre à la présente des plans **clairement cotés** identiques à ceux annexés à la demande de permis de bâtir, à savoir:

-A. un plan de situation

-B. un plan d'implantation avec indication:

- de l'importance de la zone de recul à l'endroit où sera placé le branchement (préciser le type de revêtement éventuel),

- d'éventuelle(s) communication(s) avec des propriétés appartenant au même propriétaire

-C. une vue en plan du sous-sol ou du rez-de-chaussée mentionnant les emplacements souhaités pour l'introduction du raccordement et pour le compteur définitif (proche du mur de façade) pour accord.

S'il s'agit d'un immeuble existant, veuillez nous fournir, **si possible**, un schéma nous indiquant l'emplacement souhaité du compteur.

Pour permettre l'établissement d'un raccordement destiné à une maison unifamiliale, il incombe à l'abonné de percer les murs, dalles, voiles...et de placer dans l'ouverture, une gaine lisse en PVC rigide d'un diamètre approprié (Ø 110 mm conformément au schéma ci-joint). La gaine doit être pourvue d'un tire-fil. Si un plus grand diamètre doit être envisagé, veuillez prendre contact avec nos services pour connaître nos exigences. Au cas où ce travail n'aurait pas ou aurait été mal exécuté, le raccordement ne sera pas établi; de plus, VIVAQUA se réserve le droit de facturer au propriétaire les heures perdues occasionnées par le déplacement du personnel.

Les travaux de réfection incombent au propriétaire ainsi que ceux destinés à assurer l'étanchéité entre la gaine d'introduction posée par ses soins et la gaine VIVAQUA.

▪ **DESTINATION DU BÂTIMENT**

- Maison unifamiliale sans activités particulières, nombre de m² habitable (chambres, salon, salle à manger, cuisine): m²
- Immeuble à appartements, nombre d'appartements:
est-il prévu une conciergerie?: une prise d'eau commune est-elle nécessaire?:
- Immeuble de bureaux, (surface utile en m²): m²
- Autre activité, à préciser absolument

Indiquez dans tous les cas le nombre de niveaux: et la hauteur du bâtiment: m

▪ **TERRASSEMENT EVENTUEL EN PROPRIETE PRIVEE**

OUI NON

Si le bâtiment est-en recul par rapport à la voie publique

- désirez-vous que VIVAQUA se charge des travaux de terrassement
- si oui, désirez-vous un remblayage partiel
- indiquez l'impétrant qui exécutera le remblayage définitif.....
- OU comptez-vous placer une gaine jusqu'à l'alignement à rue
- comptez-vous ouvrir une tranchée jusqu'à l'alignement à rue

▪ **PARTICULARITES (PREVOYEZ-VOUS... à cocher SVP!)**

Utilisation d'une eau en provenance autre que celle du réseau public (pluie, puits...)

!!! Toute liaison, même provisoire entre la canalisation d'eau de la distribution publique et une autre véhiculant une eau d'une autre provenance, quelle qu'elle soit, est interdite; de même, il est interdit de véhiculer alternativement dans une même canalisation l'eau de la distribution publique et une eau d'une autre provenance quelconque. Une eau provenant d'un réservoir d'attente est considérée comme "non potable".

Tout accident survenant suite à la consommation d'une eau autre que celle de distribution publique, à des fins alimentaires et/ou d'hygiène, engage la responsabilité exclusive du propriétaire ou de son mandataire.

- Douche(s) à gros débit pour hydromassage, nombre de douches:..... débit par douche:.....litres/min.
- Panneau(x) solaire(s)
- Piscine, contenance:.....m³
- Conditionnement d'air
- Adoucisseur(s)
- Urinoirs et/ou WC équipés de flush-valves (essentiellement destinés aux bâtiments pour collectivités)
nombre:....., Ø nominal:..... mm
- Cuisine industrielle (essentiellement destiné aux bâtiments pour collectivités)
- Réservoir de disconnection, usage:, contenance:m³
- Equipement nécessitant un débit spécifique:..... .débit:.....litres/min
- Installation de surpression: les caractéristiques techniques du groupe de surpression (courbe, point de fonctionnement, capacité du vase d'expansion,...) doivent être jointes au présent document. Sans l'autorisation écrite préalable de VIVAQUA, l'installation d'un dispositif d'aspiration directe sur le réseau est interdite.

▪ **INSTALLATION DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

!!! si de telles installations sont imposées, prenez bien soin de les indiquer correctement, chacune pouvant entraîner un raccordement d'un calibre spécifique et, par conséquent, des différences financières notables.

Veillez joindre une copie du rapport des pompiers et/ou tout autre document à caractère contraignant en matière de lutte contre l'incendie.

Détail de l'installation prévue

- Dévidoirs à alimentation axiale **uniquement** NOMBRE:
- Dévidoirs à alimentation axiale combinés **avec raccord DSP de Ø 45 mm** (griffe, demi-raccord) NOMBRE:
- Raccord DSP de Ø 45 mm (griffe, demi-raccord) **sans dévidoir** NOMBRE:
- Bouches d'incendie souterraines et/ou bornes d'incendie aériennes Ø 80 mm NOMBRE:
- Bornes d'incendie aériennes Ø 100 mm NOMBRE:
- Têtes de sprinkler indépendantes (par ex. dans local poubelles): Ø ajustage..... mm NOMBRE:
- Installation automatique de type sprinkler avec poste de contrôle: oui non
- si oui, personne de contact = n° de tél:.....
- si ces renseignements, indispensables à l'élaboration de votre dossier, sont indisponibles à ce jour, veuillez nous les transmettre dès que possible par téléphone: 02/518.88.04 ou par fax: 02/518.81.52.

Le Propriétaire,

Fait à, le.....
L'architecte ou le bureau d'étude

IMPORTANT

-L'abonné ou tout autre usager est tenu de se conformer strictement aux dispositions édictées par les Conditions générales de la Distribution d'Eau aux Abonnés. Pour tout renseignement à cet effet, veuillez téléphoner au 02/518.88.04
-L'installation intérieure devra être réalisée conformément aux prescriptions de ces mêmes Conditions ainsi qu'à celles de BELGAQUA. Plus particulièrement (sauf accord écrit de VIVAQUA, il est requis que les compteurs desservant les différents logements d'un immeuble soient placés à l'extérieur des parties privatives de celui-ci, c'est à dire soit dans un local commun, soit sur le palier.
-Vous trouverez les deux textes ci-dessus mentionnés dans les annexes de la présente demande d'abonnement et de raccordement.
Tout renseignement utile à cet effet peut être obtenu à notre service VERIFICATION au tél. n°02/518.82.75